

11 décembre 1961, Montréal

Club des Anciens du Collège Ste-Marie

Tout le monde s'entend actuellement à reconnaître que, depuis quelques mois, la province de Québec est entrée dans une période d'évolution rapide dont on trouve peu d'exemples dans notre histoire. Ce qui me frappe dans cette évolution – et ce qui vous frappe peut-être vous aussi – c'est le fait qu'elle est désirée et réclamée par l'ensemble de notre population et le fait également qu'elle touche à peu près tous les secteurs de notre vie économique, sociale et politique. Je pense bien que nous n'avons jamais, comme Québécois, vécu un mouvement sociologique aussi profond et aussi étendu.

Il se trouve évidemment des personnes pour craindre ces changements, et même pour les dénoncer sous prétexte qu'ils mettent en danger notre culture et nos traditions. Ces gens ont fini par croire que celles-ci étaient indissolublement liées à une certaine forme de conservatisme dont notre mentalité et notre façon de vivre n'ont pas toujours été exemptes. Pour notre part, nous croyons au contraire qu'une attitude plus dynamique en cette matière donnera à notre culture et à nos traditions les moyens de mieux résister aux dangers nouveaux qui les menacent. Nous croyons aussi que celles-ci ne sont pas des pièces de musée à être, comme telles, gardées sous cloche; nous voulons plutôt qu'elles servent de point d'appui à notre peuple dans la vaste entreprise d'affirmation nationale à laquelle il consacre maintenant le plus clair de ses efforts. Elles ne pourront le faire que si elles sont constamment revivifiées et que si elles savent s'adapter au climat nouveau-né, en ce vingtième siècle, de l'abolition des distances et de la compénétration des cultures. En d'autres termes, s'il y a actuellement au Québec cette profonde évolution qui en inquiète quelques-uns, mais qui enthousiasme l'immense majorité des citoyens, c'est que notre peuple s'est rendu compte que sa survivance comme groupe ethnique ne saurait désormais être assurée sans un renouvellement par l'intérieur de notre mode collectif de vivre et de penser, c'est qu'il s'est rendu compte qu'il ne pouvait plus seulement exister sur cette terre d'Amérique, mais qu'il devait dorénavant y vivre et s'y affirmer sous peine d'être graduellement absorbé par la masse qui l'entoure.

Le mouvement de renouveau a, comme je l'ai dit, touché à peu près tous les secteurs de la vie québécoise. Vous en voyez des effets dans le désir de libération économique que notre peuple manifeste et pour lequel il se donnera bientôt les institutions financières, comme la Société Générale d'Investissement, qui lui manquent encore. Vous en voyez aussi des résultats dans le souci qu'il a de garantir sa sécurité en face des imprévus de la vie et dans des solutions comme l'assurance-hospitalisation ou les allocations familiales aux étudiants. Il en est de même de nos institutions et de certaines de nos coutumes politiques et administratives qui ont, d'après l'opinion générale, besoin d'être réformées; dès la prochaine session, par les corrections qu'il apportera à la Loi électorale, le gouvernement entend bien traduire dans les faits l'esprit nouveau qui souffle présentement sur le Québec. Quant à notre vie culturelle, nous avons commencé à lui fournir les moyens de s'exprimer authentiquement et de se diffuser à l'extérieur de nos frontières; nous avons ainsi souscrit au désir évident de toute notre population.

Je crois bien cependant que le domaine de l'éducation demeure l'un de ceux qui soulèvent le plus d'intérêt chez nous à cause de son importance propre et en raison du nombre élevé de citoyens qui, comme pères ou mères de famille, comme contribuables, comme enseignants, ou étudiants, s'y rattachent directement. Si on faisait aujourd'hui un relevé des préoccupations des Québécois, je suis convaincu que celles qui ont trait à l'éducation seraient les plus marquées. On conçoit donc facilement que le gouvernement actuel de la province ait dû, dès sa première session, accorder autant d'attention à ce sujet et prendre à son propos des décisions d'importance majeure. Nous avons voulu, de la sorte, apporter au moins un début de solution aux problèmes les plus urgents.

Je dis bien un début de solution, car malgré la portée des lois adoptées, nous ne visons pas du tout à donner l'impression que nous avons accompli tout ce qu'il y avait à faire. Il n'est pas question de jeter de la poudre aux yeux à personne. Nous sommes assez réalistes pour savoir – et pour le reconnaître publiquement qu'on ne peut résoudre en quelques mois, même avec la meilleure volonté du monde, des problèmes transmis d'une période de notre histoire où l'on n'a pas toujours, pour toutes sortes de raisons, fait preuve de la prévoyance et de l'esprit d'adaptation nécessaires. Aujourd'hui, nous avons devant nous une triple tâche que je veux résumer en ces trois mots : disponibilité, adaptation et accès. Il nous faut d'abord doter le Québec de l'équipement matériel indispensable à l'acquisition par les citoyens d'un niveau d'éducation compatible avec les exigences de la société industrielle et hautement spécialisée vers laquelle nous nous dirigeons. Nous devons en somme rendre cet équipement disponible. Il importe de plus que le peuple de la province, à cause de sa situation minoritaire, soit parfaitement préparé au point de vue intellectuel pour s'affirmer comme entité distincte et pour s'imposer en quelque sorte à l'attention des autres nations. Le Québec ne possédera jamais une puissance militaire ou financière qui puisse se comparer avec celle de ses voisins américains; ce n'est donc pas de ce côté surtout qu'il doit orienter ses efforts s'il veut attirer sur lui l'attention des autres peuples. Il lui appartient plutôt d'apporter sa contribution au monde par ses réalisations d'ordre intellectuel et cela il ne pourra le faire qu'en élevant le niveau moyen d'éducation. Un tel objectif ne sera atteint que si tous les jeunes doués de talent ont accès à nos institutions d'enseignement, quelle que soit leur fortune ou celle de leurs parents. Il se produit actuellement, comme vous le savez et comme vous le déplorez sans doute, un gaspillage regrettable et particulièrement nocif pour le peuple du Québec de talents que des considérations purement pécuniaires empêchent d'être cultivés. Cette situation doit absolument cesser car nous ne pouvons pas nous payer le luxe, chez les Canadiens français, de perdre ainsi chaque année des centaines et même des milliers de jeunes gens qui, une fois formés dans les disciplines qui les intéressent, contribueraient énormément à l'avancement économique et culturel de notre groupe ethnique.

Tout citoyen, du fait même qu'il naît dans une société démocratique, acquiert au départ un certain nombre de droits. Un de ces droits est la mise à profit de ses talents. Par contre, la société entière a à son égard un devoir bien précis : lui fournir l'occasion, s'il ne le peut lui-même, de cultiver l'actif intellectuel qu'il représente pour la communauté. C'est là l'avis que partage le gouvernement actuel du Québec et qu'il désire transposer dans les faits par la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux; en effet, l'éducation coûte tellement cher

aujourd'hui que l'immense majorité des étudiants ne pourraient en profiter s'ils ne bénéficiaient d'aide extérieure, comme c'est déjà partiellement le cas. Évidemment, personne ne croit que cette importante réforme et les autres dont j'ai parlé pourront dès maintenant être mises entièrement en application.

Il y a deux raisons fondamentales, à cela. La première est que de telles réformes doivent s'effectuer par étapes, en raison des déboursés imposants que la collectivité devra consentir pour les mener à bonne fin. Car, il faut bien comprendre à ce propos le sens de l'expression gratuité de l'enseignement. Grâce à elle, l'accès des maisons d'éducation ne sera interdit à personne, pour autant que le talent dont fait preuve l'étudiant, à quelque classe sociale qu'il appartienne, justifie une formation poussée; cependant, comme nous l'avons toujours dit et comme le saisissent bien tous les contribuables, le coût de ce service, qui d'ailleurs profitera à tous directement ou indirectement, sera nécessairement réparti sur la totalité de la population. En somme nous prendrons tous ensemble une assurance contre l'ignorance. C'est pour que le poids de la prime, si l'on peut dire, ne soit pas trop lourd que nous devons en cette matière avancer graduellement.

La deuxième raison, peut-être plus importante que la précédente, est que nous ne possédons pas encore, ni vous ni moi, tous les éléments du problème. En nous fondant sur les données dont nous disposions, nous avons pu au cours de notre première session, adopter quelques lois sur l'éducation, mais nous ne pouvions vraiment faire davantage. Les décisions relatives à l'éducation ont tellement de portée qu'il serait dangereux de les tirer de considérations superficielles ou d'observations rapides et incomplètes de la réalité. C'est pourquoi nous avons formé une Commission Royale d'Enquête sur l'Éducation. Cette Commission, au terme de ses études, nous transmettra ses recommandations appuyées sur une vue à la fois générale et détaillée des faits et nous permettra de légiférer en connaissance parfaite de cause; au moment où je vous parle elle a déjà commencé ses audiences publiques et vous avez pu constater la teneur des mémoires qui lui ont été présentés. Par l'entremise de la Commission d'Enquête, nous consultons en somme ceux qui, au Québec, désirent exprimer une opinion sur notre système d'éducation, sur les programmes d'études ou sur la formation du personnel enseignant. Ce procédé, véritablement démocratique, souligne des aspects de la réalité ou des problèmes qui, autrement, pourraient fort bien être négligés.

On conçoit donc la nécessité d'une telle Commission; elle était, de fait, pré requise à toute politique nouvelle dans le domaine de l'éducation. Comme je l'ai dit il y a un instant, il nous a tout de même fallu adopter, dès les premiers mois de notre mandat, certaines lois dont l'urgence ne faisait aucun doute. Elles ont, depuis, été appliquées et les services que la population en a retirés apparaissent déjà considérables.

Je dirais même qu'elles ont modifié assez profondément le paysage scolaire du Québec, si vous me permettez cette expression. Et, comme il est normal en face de réformes, la population a dû vivre une période d'adaptation aux lois nouvelles. Elle a dû s'habituer à de nouveaux règlements, elle a dû apprendre à se prévaloir de nouveaux avantages. Tout cela et, encore une fois, c'est naturel, a dérangé quelque chose à des façons de vivre, à des comportements familiaux.

Ainsi, le même phénomène s'est produit avec l'assurance-hospitalisation et je suis convaincu qu'on le reverra pour d'autres mesures à venir. Nous ne nous en étonnons pas du tout car lorsqu'on adopte une loi, c'est un peu comme lorsqu'on construit un édifice; il faut un certain recul pour en comprendre l'ensemble et pour en apprécier l'architecture.

Remarquez qu'il existe deux façons bien simples d'éviter cette période de réajustement: ne rien faire ou encore légiférer en tenant compte le moins possible des cas particuliers.

Dans le premier cas, le gouvernement ne remplirait pas ce que j'appellerais son devoir d'État. Il démissionnerait en quelque sorte devant les responsabilités qu'il devrait prendre. Cela – vous le savez aussi bien que moi – est déjà arrivé dans le passé; vous n'ignorez pas quelles furent les conséquences de cette inaction puisque notre société doit aujourd'hui supporter l'héritage onéreux d'un régime voué à l'immobilisme systématique.

Quant au second cas, il représenterait une solution de facilité, mais risquerait d'entraîner des injustices. Les lois trop simples sont rarement adéquates. La personne humaine est complexe, les situations à corriger sont multiples et remplies d'imprévu; on ne peut songer à résoudre celles-ci entièrement ou même partiellement au moyen de lois fondées davantage sur la commodité administrative que sur le besoin à satisfaire. Par contre, il serait illusoire de désirer une législation qui puisse prévoir toutes les situations individuelles. Le gouvernement du Québec, comme il l'a abondamment démontré, veut jouer pleinement le rôle qui lui revient en matière d'éducation, aussi bien que dans les domaines de la santé, du bien-être, de l'économie ou de la culture. Nous avons, pour cette raison, entrepris de fournir à la province une législation qui soit à la mesure de ses besoins réels et qui soit la plus complète possible. Au cours des années qui viendront, nous poursuivrons l'œuvre de longue haleine dont le peuple nous a confié la réalisation.

Ce peuple souhaitait une impulsion nouvelle en éducation, car il y voit la garantie de son avenir et la sauvegarde de son entité propre. Cette impulsion nous venons de la donner et en la donnant nous avons commencé à forger l'instrument dont le Québec a besoin pour se réaliser intégralement, pour s'affirmer davantage et pour prendre sa place dans l'économie nord-américaine.

Le gouvernement de la province sait qu'il reste énormément à faire, il sait également qu'il a suscité bien des espoirs. En s'attaquant résolument à la tâche, en matière d'éducation comme en d'autres secteurs d'activité, il essaie simplement, avec toute la bonne volonté dont il est capable, de ne pas décevoir l'attente des millions de citoyens de chez nous qui lui font confiance.